



Rebelote avec neuf telecom

Par **fabea83**, le **20/04/2010 à 13:49**

Bonjour,
Je vous avais déjà contacté concernant un litige avec Intrum Justicia pour Neuf Télécom, litige miraculeusement réglé suite à vos conseils.
Or, maintenant, il semblerait que Neuf ait transféré sa demande auprès d'un cabinet d'huissiers de Toulon pour tout d'abord réclamer les frais de résiliation de la ligne (125€) puis pour une ligne téléphonique censément attribuée à mon mari???? pour la somme de 2864€.
Je leur ai fait un courrier en recommandé AR pour leur signaler que les frais de résiliation avaient été prélevés en 2 fois, deux mois après résiliation de leur part de ma ligne et que la pseudo ligne téléphonique dont on me réclame une telle somme ne nous avait jamais été attribuée puisque nous étions depuis juillet 2007 chez un autre fournisseur (Orange). Un ami nous avait déjà signalé en Août 2007 qu'un numéro avait été attribué au nom de mon mari mais lorsque l'on l'appelait, la messagerie précisait que ce numéro n'était pas en service: un numéro fantôme en somme. A cela, je leur ai rajouté l'article de loi N°2008-561 art. 4 concernant toute réclamation de somme supérieure à 2 ans, cette affaire datant effectivement de Juin 2007. J'ai bien reçu l'avis de réception aujourd'hui mais j'ai reçu aussi de leur part un avis de saisie pour ce vendredi!!! le tout en lettre simple. Le courrier date du 15 et l'avis de réception aussi. Que dois-je faire? Sans doute sont-ils de bonne foi, mais ce n'est pas le cas de NEUF TELECOM. Merci de bien vouloir me conseiller. Dans cette attente, recevez mes sincères civilités.